2026DD1094377 11 février 2026
FR0010040865 - DD191045

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA PERSONNE ETROITEMENT LIEE :

JACQUES STERN, Administrateur indépendant

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : GECINA
LEI : 9695003E4MMA10IBTR26

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 11 février 2026
LIEU DE LA TRANSACTION : Euronext Growth Paris
NATURE DE LA TRANSACTION : Acquisition
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action
CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0010040865

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 78.5000 Euro
VOLUME : 2 000.0000

INFORMATIONS AGREGEES

PRIX : 78.5000 Euro
VOLUME : 2 000.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 11 février 2026

COMMENTAIRES :

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et le cas échéant, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement des données personnelles des personnes physiques les concernant, peut être exercé par courrier à l'adresse suivante : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et via le formulaire « données personnelles » accessible sur le site internet de l'AMF. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."